



La Présidence De la Polynésie française

BUREAU DE LA COMMUNICATION
Mercredi 10 août 2016

Compte rendu du Conseil des Ministres
--

Bouclage du réseau électrique : vers plus de renouvelables et de sécurité

Dans le cadre de la transition énergétique, il est nécessaire d'augmenter la capacité d'évacuation de l'énergie hydroélectrique de la vallée de Papenoo depuis la côte Est vers la zone urbaine de Papeete dans l'objectif non seulement d'augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique, mais également d'améliorer la sécurité d'approvisionnement de l'électricité.

La vallée de la Papenoo est en effet la principale vallée hydraulique de l'île de Tahiti. Sa production est évacuée en partie vers le réseau côtier situé à l'Est de l'agglomération de Papeete par une liaison unique. La puissance disponible actuellement sur ce tronçon est limitée, et non redondée, ce qui oblige à un débouclage du réseau dans cette vallée. Ceci amène des contraintes sur le niveau de production renouvelable injectée dans le mix énergétique et compromet la sûreté d'alimentation de l'agglomération principale de l'île en cas d'incident sur le réseau Ouest.

De ce fait, compte tenu de l'intérêt stratégique de cet investissement pour le Pays, l'Etat octroie à la Polynésie française un financement, au travers du Fonds Exceptionnel d'Investissement (F.E.I) 2015, pour le projet de renforcement des capacités de transit électrique de la vallée de la Papenoo porté par la société d'économie mixte locale « Société de Transport d'Energie électrique en Polynésie » (SEML TEP), concessionnaire du réseau de transport d'électricité.

Le projet consiste à doubler la liaison existante avec la fourniture de fourreaux, chambres de jonctions, fibres optiques ainsi que la modification des postes existants et l'ajout d'un transformateur à l'un des postes existants. Le coût des travaux est estimé par la SEML TEP à 434 913 484 Fcfp HT, et le financement obtenu au travers du Fonds Exceptionnel d'Investissement est de 2 000 000 €, soit 238 663 484 Fcfp. La différence de 196 250 000 Fcfp HT sera à la charge de la TEP. Elle s'acquittera également de la totalité de la TVA imputable à l'opération.

Création d'un comité de pilotage de la stratégie de développement touristique

Le gouvernement de la Polynésie française a placé le secteur du tourisme au rang de ses priorités et a proposé une stratégie de développement touristique 2015-2020 qui a été approuvée par le Conseil économique social et culturel et l'Assemblée de la Polynésie française.

Par ailleurs, la Polynésie française a souhaité, d'une part, concentrer le 11^{ème} Fonds européen de développement (FED) sur l'appui à sa stratégie de développement touristique et d'autre part, au travers du Contrat de projets n° 2 en partenariat avec l'Etat. Une gestion plus efficiente du développement du tourisme en Polynésie française passe par une restructuration importante de sa gouvernance, c'est-à-dire par une meilleure identification et une meilleure coordination des différents acteurs opérant sur le champ du tourisme.

Une forte coordination s'avère donc nécessaire pour favoriser la communication entre les différents acteurs publics et privés, et garantir une mise en œuvre des actions du schéma stratégique. A cet effet, il a donc été décidé de créer un comité de pilotage de la stratégie de développement touristique 2015-2020 « COPIL de la stratégie du tourisme » et un observatoire du tourisme.

Les missions du COPIL seront notamment de veiller à la bonne mise en œuvre de la politique du tourisme et de son évaluation, de s'assurer de la bonne coordination des acteurs et parties prenantes à la mise en œuvre de la stratégie de développement du tourisme pour l'atteinte de ses objectifs et de veiller à la cohérence de la stratégie de développement touristique avec les autres politiques sectorielles portées par le gouvernement.

L'Observatoire du tourisme sera quant à lui l'espace d'échanges et de concertation et l'outil de co-pilotage de la stratégie de développement touristique de la Polynésie française. Il a pour missions de fournir les éléments de suivi et de pilotage de la stratégie et d'éclairer les opérateurs sur l'information touristique, les résultats d'études stratégiques et l'évolution des indicateurs statistiques.

Point de conjoncture de l'économie polynésienne au 1^{er} trimestre 2016

Dans son édition du jeudi 4 août, l'ISPF a publié un point de la conjoncture économique de la Polynésie française au 1^{er} trimestre 2016. On relève notamment que l'économie continue de s'améliorer et que les indicateurs économiques sont passés au vert. Les effets de ces résultats positifs ne sont toutefois pas encore suffisants pour inciter à la création d'emplois en nombre. On observe néanmoins que les entreprises investissent de manière plus importante dans leur outil de travail, ce qui augure d'une perspective positive de l'économie de notre Pays.

Un redémarrage à deux vitesses

Au cours du premier trimestre 2016, les indicateurs relatifs à l'activité des entreprises continuent de se redresser. La demande extérieure est aussi bien orientée en ce début d'année. En revanche, fin 2015, le rythme de création d'emplois diminue, limitant une reprise franche de la consommation des ménages. En effet, si le pouvoir d'achat augmente en lien avec la baisse des prix, le nombre des demandeurs d'emploi est toujours aussi élevé.

Le nombre d'heures travaillées, 106 301 374, par les salariés déclarés en 2015, est en hausse de 0,6 % par rapport à 2014. C'est la première hausse depuis 2007.

1. Fin 2015, l'activité des entreprises continue de progresser

L'année 2015 s'est achevée sur une nouvelle hausse de + 2,2 % du chiffre d'affaires des entreprises (hors activités financières et assurance), dans un contexte de baisse des prix (-0,4 % en moyenne annuelle). C'est la troisième année consécutive de hausse, confirmant le redressement des résultats des entreprises. Le rythme de croissance a cependant diminué en fin d'année 2015.

Le premier contributeur à cette hausse est le tertiaire (1,3 point de pourcentage), suivi de l'industrie (0,6) et de la construction (0,3), tandis que la contribution du secteur primaire est négative (-0,01). Les activités de transports aériens, d'entreposage et services auxiliaires de transport, de restauration, ainsi que les activités scientifiques et techniques enregistrent les plus fortes hausses dans le tertiaire. Dans l'industrie, ce sont essentiellement les industries alimentaires qui contribuent à la hausse des résultats du secteur. Dans le BTP, ce sont les activités de construction de bâtiments.

Le chiffre d'affaires des activités de commerce diminue de 0,2 % en 2015 (- 700 millions Fcfp) essentiellement entraîné par celui des commerces de gros (- 0,8 %), tandis que le chiffre d'affaires des commerces de détail est stable sur un an, dans un contexte de prix en baisse (- 0,4 % en moyenne en 2015). Au sein des commerces de détail, les évolutions sont assez disparates. Le chiffre d'affaires des commerces de carburant diminue de 12 % et celui des commerces alimentaires de 0,3 %. En revanche, celui des commerces de tabac progresse de 9 %, celui des commerces non spécialisés (hyper et supermarchés) de 4,2 %, et enfin celui des commerces de biens de consommation divers de 2 %.

...et se traduit par une croissance des heures travaillées

Parallèlement, les effectifs salariés ont cessé de diminuer et ont progressé tout au long de l'année 2015 : fin septembre, la hausse annuelle était d'environ 500 salariés (+ 0,9 %). Cependant, fin décembre ils n'étaient plus que 4 salariés supplémentaires sur un an (+ 0,1 %). Ainsi la hausse des effectifs salariés est nettement plus faible au dernier trimestre 2015, cette période étant pourtant habituellement propice aux surplus d'embauches, même temporaires. Cette année, ce sont essentiellement les heures travaillées qui progressent (+ 0,6 % en 2015, première hausse depuis 2007), ainsi que les effectifs en équivalent temps plein (+ 1,5 %, + 800), traduisant une augmentation des heures travaillées par les salariés déjà en poste, et non des créations de postes. Ce

phénomène s'observe sur l'ensemble des activités excepté dans la construction et le primaire où nombre de salariés et de postes équivalents temps plein évoluent au même rythme.

Ainsi, après plusieurs trimestres de hausse du chiffre d'affaires des entreprises, le rythme de progression est moindre, tandis que la création d'emploi est encore instable. Les entreprises semblent pour le moment faire le choix d'un renouvellement de leurs équipements, d'une rationalisation de leurs effectifs.

2. La reprise de la consommation des ménages reste fragile

Au premier trimestre 2016, la consommation des ménages progresse. Elle est portée par l'alimentation et l'habillement. Elle est favorisée par le contexte désinflationniste comme le montrent les importations de produits alimentaires dont les volumes progressent de 15 % pour une valeur en hausse de 1,8 %. Le coût des importations de biens de consommation progresse de 7 %, suite à la hausse des importations d'articles d'habillement (+ 30 % en valeur, et + 23 % en volume). Ces derniers sont pour moitié en provenance de Chine, où les coûts de production sont en hausse et donc les prix également. Les nouvelles immatriculations de voitures particulières augmentent de 7,5 % à 1 140 au cours du premier trimestre. Parallèlement, la baisse des crédits à la consommation et celle du nombre de voitures particulières importées (- 100) illustrent l'incertitude des ménages quant à leur avenir proche.

3. La demande des entreprises continue de progresser

La demande des entreprises continue de progresser au cours du premier trimestre 2016. Le volume importé de biens intermédiaires progresse de 22 %, indiquant une hausse de la production des entreprises. En valeur, la progression est seulement de 9 %, compte tenu de la faiblesse des cours de matières premières. L'investissement des entreprises est en hausse : les importations de biens d'équipement progressent de 27 % en valeur et les crédits d'équipement sont en hausse sur un an.

Les volumes importés de produits énergétiques sont stables, avec une hausse pour le gazole et une baisse pour l'essence sans plomb. Leur valeur diminue (- 30 %) grâce au cours du pétrole qui demeure bas. Cela permet de limiter la hausse du coût total de nos importations à + 3,4 % sur un an.

4. Une demande extérieure bien orientée début 2016

La fréquentation touristique progresse de 5,5 % entre les premiers trimestres 2015 et 2016 et s'établit à 42 000 touristes. Les 2 200 touristes supplémentaires viennent principalement de Chine et du Japon. Les deux charters en provenance de Chine venus au mois de février ont entraîné une hausse conséquente du nombre de touristes chinois (+ 1 000). Les touristes japonais sont de retour (+ 800) après une année 2015 médiocre.

Le nombre de touristes français et australiens progresse respectivement de 400 et 320 touristes, tandis que le nombre d'américains est quasiment stable ; le nombre de canadiens diminue de 1 050 touristes.

Le segment du tourisme de croisière est pénalisé en ce début d'année par la baisse de l'offre en cabines. Le nombre de croisiéristes diminue de 25 %, soit 3 000 touristes de moins, touchant en premier lieu le marché nord-américain. Cependant, ce dernier contribue largement à la hausse du tourisme terrestre payant qui est en nette hausse (+ 5 000 touristes) de même que les touristes chinois et japonais. L'hôtellerie internationale améliore ainsi son coefficient moyen de remplissage pour le premier trimestre 2016 à 56 % (+ 2,6 points sur un an), ainsi que le revenu moyen par chambre louée (18 400 Fcfp, + 2 000 Fcfp). En cumul depuis le début de l'année, le nombre de chambres louées augmente de 9 % par rapport à la même période en 2015, et le nombre de chambres offertes de 0,3 %.

Les exportations de produits locaux progressent de 30 % en valeur au premier trimestre 2016, en glissement annuel. La perle de culture brute explique l'essentiel de cette hausse, aidée par l'huile de coprah, les produits de la pêche, le noni et le monoï. Les ventes des autres produits sont en baisse. Le prix unitaire de la perle est stable, (+ 10 Fcfp à 1 100 Fcfp), celui des produits de la pêche augmente de 10 % à 940 Fcfp le kilo, soit le plus haut niveau depuis 1996.

Approbation des comptes de l'exercice 2015 du régime des salariés

La ministre du Travail a présenté en Conseil des ministres un projet d'arrêté tendant à rendre exécutoire la délibération du 20 mai 2016 relative à l'approbation des comptes de l'exercice 2015 du régime des salariés. Retraçant les opérations en recettes et en dépenses (compte de résultats) ainsi que la situation patrimoniale (bilan) du régime, ceux-ci ont été approuvés en conseil d'administration de la CPS le 20 mai 2016. Le solde comptable du compte financier présente un déficit de 1, 998 milliard Fcfp et les produits techniques (service des cotisations) affichent une progression inférieure aux charges (2.81 % contre 3.61 %). Le résultat d'exploitation (service des prestations) poursuit sa dégradation avec un déficit de 2.178 milliard Fcfp contre 1.423 milliard Fcfp en 2014.

Le résultat financier, qui passe d'une position positive de 438 millions Fcfp en 2014 à 268 millions, est pour sa part en net recul pour la seconde année. Malgré la stabilité de la participation du Pays à hauteur de 1.4 milliard Fcfp au titre de l'aide complémentaire à la retraite et de 800 millions Fcfp au titre du FADES, ces chiffres sont révélateurs du déséquilibre structurel du régime, la persistance d'un résultat comptable globalement déficitaire s'expliquant notamment par la détérioration du résultat financier de la branche retraite de base dite « tranche A » (déficit de 3.690 milliards Fcfp en 2015 contre 4.102 milliards Fcfp en 2014).

Par ailleurs, si le résultat net comptable au 31 décembre 2015 de la branche de l'assurance maladie revient à meilleure fortune pour la seconde année en se rétablissant en positif à 629 millions Fcfp (1 milliard Fcfp en 2014), cette situation de clôture ne doit pas dissimuler la tendance toujours déficitaire du résultat d'exploitation sur opérations techniques (cotisations – prestations servies) à hauteur de près de 3 milliards Fcfp (contre 1, 949 milliards Fcfp en 2014).

Dans l'absolu, les comptes sociaux persistent dans une tendance financière négative et des mesures de réajustements s'imposent pour permettre de garantir un niveau de ressources suffisant à notre système de protection sociale. Des orientations structurelles à moyen et long terme doivent être arrêtées. Les discussions entamées sur la réforme de la P.S.G. avec les partenaires sociaux doivent permettre de dégager les axes essentiels d'une maîtrise réelle des dépenses de soins.

SYNTHESE DES RESULTATS PAR BRANCHES

Intitulés	Résultats 2014	Résultats 2015	Cumul du résultat au 31.12.2015
Prestations familiales	547 345 010	509 630 277	2 729 510 892
Aides vieux travailleurs	1 203 018	4 513 096	-3 309 705
AT (accidents travail)	463 963 779	138 551 671	5 980 860 650
AM (assurance maladie)	1 079 210 381	651 213 988	-15 260 099 833 Dont 10 868 671 338 seront pris en charge par le FADES
Retraite tranche A	- 4 102 954 621	- 4 488 144 894	32 852 014 670 (réserve réglementaire : 88.77 mds)
Retraite tranche B	670 610 995	426 009 878	14 519 623 760 (réserve réglementaire : 28.5 mds)

Etudes pour la construction d'un centre technique sportif à Taharu'u : subvention à l'IJSPF

Le ministre en charge de l'Education et de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports a proposé l'octroi d'une subvention d'investissement en faveur de l'Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française (IJSPF) d'un montant de 7 560 000 Fcfp TTC pour financer l'opération « Etudes pour la construction d'un centre technique sportif à Taharu'u ».

La Fédération Tahitienne de Surf, depuis de nombreuses années, organise sur le site de Taharu'u, à Papara, de nombreuses compétitions de surf et propulse ses champions sur les circuits mondiaux. Les résultats sont très positifs pour la Polynésie. En outre, il existe, au collège de Papara, une section sport/étude vouée à la pratique du surf.

Ainsi, le Pays, pour mieux les soutenir, a décidé de réaliser des travaux de construction d'un centre technique sportif du surf à Taharu'u – Papara, à la hauteur des résultats obtenus et à venir. Le projet concerne la construction d'un bâtiment regroupant deux

bureaux, un local de stockage, un sanitaire hommes et femmes, un hall d'entrée et trois salles de formations. D'autres aménagements seront effectués comme la construction d'un bloc sanitaire public avec douche extérieur, d'un réaménagement du terrain de beach soccer existant ainsi que des travaux de voiries et réseaux divers.

Dans le cadre du contrat projet Etat-Polynésie française (2015-2020) et conformément à la validation par le comité de pilotage le 15 février 2016, le coût des études de l'opération de construction du centre technique sportif à Taharu'u - Papara a été estimé, au total, à 13 560 000 Fcfp TTC, dont 6 millions Fcfp par le Pays, 6 millions Fcfp par l'Etat, le Pays prenant à sa charge la part complémentaire (TVA 13%) d'1,560 million Fcfp.

Bourses majorées : liste des filières prioritaires au titre de l'année universitaire 2016-2017

Le dispositif des bourses majorées, réglementé par l'arrêté du Conseil des ministres du 13 avril 2006 modifié, a pour objectif d'inciter les jeunes bacheliers à poursuivre des études supérieures et à porter leur choix sur les disciplines les plus utiles à la Polynésie française en vue de la formation de ses cadres de demain. L'article 19 de ce même arrêté prévoit l'adoption en Conseil des ministres de la liste des filières retenues comme prioritaires au titre de chaque année universitaire, sur proposition conjointe du ministre de l'Education chargé de l'enseignement supérieur et du ministre de l'Emploi.

Cette liste détermine le nombre de bourses susceptibles d'être accordées dans chacune des filières, le niveau d'études requis pour en bénéficier ainsi que leur montant mensuel qui varie de 60 000 Fcfp à 150 000 Fcfp. Pour la prochaine rentrée universitaire, la commission en charge de porter un avis sur l'ouverture des nouvelles filières a établi des filières prioritaires selon le recensement effectué auprès des ministères. Ainsi, il a été décidé d'ouvrir des nouvelles bourses majorées pour des études d'un niveau supérieur à Bac + 3, pour l'année universitaire à venir. La formation des cadres polynésiens dans des filières utiles au Pays répond à des besoins réels et doit permettre aux bénéficiaires d'exercer en Polynésie à l'issue de leurs études.

Soutien à l'association SOS suicide

L'association « SOS Suicide », fondée en 2001, à l'initiative de deux élèves infirmiers et du docteur Stéphane Amadeo, son président actuel, a pour mission la prévention des conduites suicidaires. A ce titre, elle assure une prise en charge immédiate des personnes en souffrance psychologique par des professionnels de santé et des bénévoles, et organise des campagnes d'information et de sensibilisation. Ses actions pour 2016 consistent notamment à promouvoir davantage l'existence et les actions du centre de prévention afin de permettre une prise en charge plus étendue des patients ou encore à favoriser un suivi rapproché des patients à la suite d'une tentative et en prévention d'une rechute, tant sur un plan psychologique, social que thérapeutique.

L'association a sollicité une aide financière du Pays pour couvrir ses dépenses de fonctionnement. Le Conseil des ministres a approuvé l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 millions Fcfp en faveur de l'association pour l'exercice 2016.

Subvention à l'UPJ pour le Festival Upa Nui et le Tahiti comedy show

L'association « Te tama ti'a hou – Union polynésienne pour la jeunesse » (UPJ) a sollicité auprès du ministère de la Culture l'attribution d'une subvention pour l'organisation de deux évènements culturels : le Tahiti comedy show – Pūte 'ata, et le Festival Upa Nui.

Lors de la précédente édition du « Tahiti Comedy Show – Pūte 'Ata » en partenariat avec la Maison de la Culture, il y avait eu plus de 25 candidats au casting avec 12 finalistes retenus. La qualité des prestations de chacun, leur professionnalisme et leur originalité, avait été soulignée et le grand gagnant, Teraimana Reid, surnommé Mana aura prochainement le privilège de se rendre en France pour une formation, coaché par Guillaume Segouin, un comédien professionnel français connu entre autres pour sa collaboration artistique avec Kamel Ouali dans la comédie musicale « Le Roi Soleil ». Il l'accueillera ainsi au Conservatoire d'Art des Mureaux pour un atelier théâtre d'expression scénique.

Dans la continuité de ses actions et au vu du succès des éditions précédentes, l'UPJ organise, par ailleurs, la 11^{ème} édition du concours de danses « Upa Nui ». Ce concours a pour objectif de valoriser les talents de la jeunesse polynésienne, de favoriser l'expression artistique et d'inciter à la création et au travail de groupe. L'année dernière, cet évènement a touché près de 2 000 jeunes acteurs et 18 000 spectateurs dont 6 500 personnes réunis durant la finale qui a eu lieu à To'ata.

Pour cette 11^{ème} édition, l'association souhaite remettre en place la catégorie de danse traditionnelle et intégrer cet évènement au festival « des cultures urbaines » qui se déroulera du 26 au 28 août sur l'esplanade basse de To'ata. Afin de soutenir ces projets, le comité d'attribution des subventions en matière de culture et de patrimoine de la Polynésie française a proposé l'octroi d'une subvention d'un montant de 5 millions Fcfp en faveur de l'association « Te tama ti'a hou – Union polynésienne pour la jeunesse ».

Festival Polynesia – Te Moana Nui a Hiva du 12 au 17 septembre

Te Fare Tauhiti Nui - Maison de la Culture (TFTN), avec le soutien du Pays et de l'Etat organisera du 12 au 17 septembre 2016 le Festival *Polynesia – Te Moana Nui a Hiva*. En créant le Festival *Polynesia – Te Moana Nui a Hiva*, TFTN poursuit trois objectifs majeurs : encourager le réveil et la préservation des arts et des cultures traditionnelles de la Polynésie, démontrer la richesse culturelle des pays du triangle polynésien à la société et au monde, favoriser le sentiment d'appartenance et d'unité polynésienne pour promouvoir l'excellence des arts traditionnels et l'emploi des langues vernaculaires du triangle polynésien.

Les organisateurs proposent aussi un programme riche, comportant des démonstrations et expositions, des ateliers et des masters classes, ainsi que des spectacles qui seront proposés en journée comme en soirée. Le festival souhaite ainsi offrir au public un bain culturel intense, éclectique et riche, en mettant en valeur les savoir-faire empiriques autant que les techniques élaborées des artistes et artisans dans des domaines aussi variés que la danse, les mythes et légendes, la sculpture, l'artisanat, les sports traditionnels, la photographie, la musique et la peinture.

La première activité ouverte au public sera la soirée culturelle du lundi 12 septembre à 19 h au Grand Théâtre, et la dernière aura pour cadre les ateliers et spectacles du samedi 17 septembre à midi. La cérémonie d'ouverture officielle du Festival se tiendra le mardi 13 septembre à 11 h sur le Paepae a Hiro, tandis que la cérémonie de clôture officielle se déroulera dès 19 h le vendredi 16 septembre sur To'ata.

Pour la première édition, les délégations seront issues des 3 pays pointes du triangle polynésien (Hawai'i, île de Pâques et Nouvelle-Zélande) et seront constituées de sculpteurs, danseurs, tatoueurs, photographes, peintres, *matahiapo*, professeurs de langues vernaculaires (Maori, Rapa Nui, Hawaiien), musiciens, chanteurs et conteurs.

Aux délégations étrangères d'un effectif total avoisinant les 70 personnes, s'adjoindront également cinq délégations représentatives des cinq archipels de la Polynésie française : l'association Te Reo o Te Tuamotu, l'association Toromiki Magareva no Ta'iti, l'association Taki Toa, l'association Tahiti ia Ruru-tu noa et l'association Hitireva.

Les trois premières soirées mettront en avant tout à tour les délégations de Hawai'i, de Nouvelle-Zélande et de l'île de Pâques ainsi que les vainqueurs du Heiva i Tahiti 2016 à savoir, Hitireva en Hura Tau et Tahiti ia Ruru-tu noa en Hura Ava Tau. La soirée du jeudi 15 septembre mettra à l'honneur six mythes et légendes du triangle polynésien tandis que le vendredi 16 septembre sera consacré à un concert plus contemporain avec une affiche partagée par des groupes aux identités culturelles fortes.

L'évènement se veut populaire. Aussi, la majeure partie des activités du festival sera entièrement gratuite pour le public. Par ailleurs, plusieurs activités et spectacles seront proposés au public scolaire. Seules deux activités seront payantes : l'ensemble des soirées, à l'exception de la soirée Mythes et Légendes, ainsi que l'ensemble des master-classes qui viseront tous les publics souhaitant parfaire leurs connaissances sur ces thématiques.

-0-0-0-0-0-